

DEMANDE DE BOURSE D'HONNEUR 2020-2021

Groupe ISP

Ce dossier est à imprimer ou à télécharger et à renvoyer rempli et signé

2 possibilités de dépôt de dossier :

1- Par courrier postal, (en recommandé obligatoirement),

Prépa ISP – service des bourses – 18 rue de Varenne 75007 Paris

2- Par mail, en envoyant l'intégralité du dossier à l'adresse suivante :

dossiers-bourses@prepa-isp.fr

Dates limites (cachet de la poste ou date du mail)

le 13 juillet 2020 (1^{ère} session)

ou le 14 octobre 2020 (2^{ème} session)

Les dossiers dont une partie sera envoyée par mail et l'autre par courrier postal ne seront pas traités.

Madame Monsieur¹

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Tél. portable :

Adresse E-Mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Situation Maritale:

Célibataire

En couple

Marié

Veuf

Divorcé¹

¹ Rayez les mentions inutiles

PROFESSION EXERCEE AU JOUR DE LA DEMANDE :

Si sans profession êtes-vous inscrit(e) à Pôle emploi. ?

Précisez la date d'inscription et l'adresse de cet organisme :

Bénéficiez-vous d'une aide quelconque (précisez par quel organisme, la durée et le montant) :

Etes-vous étudiant-boursier ? Oui Non ¹

Si l'un de vos parents est décédé, merci d'indiquer la mention « décédé » et de joindre un certificat de décès.

Si l'un de vos parents, vous-même, votre conjoint ou l'un de vos enfants est handicapé merci de joindre les justificatifs.

PROFESSION DU CONJOINT :

PROFESSION DU PERE :

PROFESSION DE LA MERE :

ADRESSE DES PARENTS :

père

mère

Si vous avez des enfants à charge, précisez leurs prénoms et leurs dates de naissance

CURSUS UNIVERSITAIRE (des 3 dernières années) :

DIPLOMES EN COURS D'OBTENTION :

DIPLOMES ACQUIS : précisez l'intitulé l'année et la **mention obtenue et l'université suivie**

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET STAGES :

Quels sont vos projets professionnels ?

Quel(s) concours allez-vous tenter en 2021 ?

Avez-vous déjà présenté ce concours ?

Si oui, précisez l'année des diverses tentatives, les admissibilités éventuelles et les notes obtenues :

L'avez-vous préparé avec un institut spécialisé (lequel) ?

Pour quelle (s) formation (s) de l'ISP demandez-vous cette bourse ?

Avez-vous déjà suivi une formation à l'ISP ? si oui précisez la date et le concours préparé :

Veillez joindre les documents suivants (**n'envoyez que des photocopies**, les originaux vous seront éventuellement réclamés ultérieurement en cas d'acceptation de votre dossier) . **Les photocopies jointes à ce dossier seront détruites** dans les 2 jours de l'étude de votre dossier.

- Une lettre de motivation manuscrite,

- Fiches d'imposition personnelle ou du couple (des deux dernières années) **et des parents** (même si vous n'êtes plus rattaché à leur déclaration fiscale) des deux dernières années ; fiches d'imposition de votre conjoint si vous vivez en couple.

- Si vous êtes en activité, vos trois derniers bulletins de salaires; fiches ASSEDIC, etc...

- Si vous êtes étudiant boursier, la fiche de règlement de la bourse étudiante.

- La dernière quittance de loyer de votre lieu de résidence (ou taxe foncière).

- Tous les diplômes ainsi que les relevés de notes de votre scolarité (post-Bac).

- Les résultats des concours passés.

- Tout document que vous jugez utile de faire parvenir au jury (**par exemple en cas de décès ou d'invalidité dans votre famille dont vous vous prévaluez pour l'obtention de cette bourse, merci d'adresser les justificatifs**).

L'ISP s'engage à la confidentialité totale des documents envoyés qui sont détruits automatiquement après étude.

DEMANDE DE BOURSE D'HONNEUR 2020-2021

Groupe ISP

Ce dossier est à imprimer ou à télécharger et à renvoyer rempli et signé

2 possibilités de dépôt de dossier :

1- Par courrier postal, (en recommandé obligatoirement),

Prépa ISP – service des bourses – 18 rue de Varenne 75007 Paris

2- Par mail, en envoyant l'intégralité du dossier à l'adresse suivante :

dossiers-bourses@prepa-isp.fr

Dates limites (cachet de la poste ou date du mail)

le 13 juillet 2020 (1^{ère} session)

ou le 14 octobre 2020 (2^{ème} session)

Les dossiers dont une partie sera envoyée par mail et l'autre par courrier postal ne seront pas traités.

Les dossiers incomplets seront rejetés d'office.

Une réponse par mail vous sera adressée le 17 juillet (session 1) ou le 20 octobre (session 2).

Aucune réponse ne pourra être communiquée par téléphone. Les avis de la commission ne sont pas susceptibles d'appel et ne sont pas motivés.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements inscrits

Date et signature précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »